

N/REF : 21/01/2026 21H49 C:000053 I:02546
V/REF : AC/C37779
V/Email reçu le Mercredi 21/01/2026 à 21H49

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BRT
IMMEUBLE : LA BARATIERE - BRT
1 A 25, RUE DE LA BARATIERE
.
35500 VITRE

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 13 RUE LA BARATIERE - MME YAHOTE FÉLICITÉ MICHÉLE 07 58 57 76 53
LOGEMENT N° 017732, PORTE N°13, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT RÉSERVOIR CHASSE D'EAU FELÉ
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
REPLACEMENT RÉSERVOIR WC
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 30/01/26 à 15H50 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL080-FP.Réserv.bas	WC+mécanisme 3/6L	1	135,00	135,00
TOTAL H.T.					135,00
T.V.A. a 10,00%					13,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>148,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.